



MOBIL HOME succession

Par DORO ROG

BONJOUR

MA MAMAN EST DECEDEE ET MA SOEUR A "RECUPERER" son mobil home.

ma maman n a pas fait de papier de cession a titre gratuit à ma soeur mais c est ma soeur qui payait les cotisations annuelles depuis des années.

le propriétaire du terrain peut il faire payer a ma soeur un droit d entree et mon frere peut il demander des droits de succession sur le mobil home, sachant que moi je laisse ma part à ma soeur

merci pour votre retour